

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE - PONCON

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2025

A 18 H 00 A LA SALLE DES FETES D'EMBRUN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoë, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina
SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOUD Chantal
SILVE Wiebke donne pouvoir à PARPILLON Christian
DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc
MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel
METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor.
ROUX Chantal.

Absents non excusés : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis

❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence, procède à l'appel des délégués et constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente nomme Madame Christine MAXIMIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Présidente demande à rajouter un rapport complémentaire concernant le service déchet SMICTOM (contrat type CITEO) qui est validé.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h 10 avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

SERVICES GENERAUX

Référence Rapport	Rapporteur	Thématique	Libellé du Rapport
2025/113	Chantal EYMEOUD	Administration générale	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 01/04/2025
2025/114	Christian DURAND	Finances	OTI : Subvention à l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon pour 2025
2025/115	Christian DURAND	Finances	SMADESEP : Contribution financière 2025 de la communauté de communes de Serre-Ponçon
2025/116	Christian DURAND	Finances	SMIAGD : Contribution financière 2025 de la communauté de communes de Serre-Ponçon
2025/117	Jean Pierre GANDOIS	Culture	Pôle culturel - Convention socle avec le Département des Hautes Alpes pour la lecture publique 2024 - 2028

2025/118	Jean Pierre GANDOIS	Culture	Pôle culturel - Attribution du marché de fourniture du mobilier du pôle culturel
2025/ RAPPORT RETIRE	Christine MAXIMIN	Mobilité/APN	Mobilité douce – Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'ancienne route de Baratier
2025/119	Jean-Marie BARRAL	GEMAPI	Attribution du marché de travaux de protection contre les crues torrentielles du torrent de la Combe de l'homme mort sur la commune de Baratier.

DECHETS SMICTOM

Référence Rapport	Rapporteur	
2025/120	Pierre VOLLAIRE	RH – Ouverture de postes de saisonniers pour 2025 pour le service de collecte des déchets
2025/121	Pierre VOLLAIRE	Avenant n°2 au marché de travaux pour la création d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation
2025/122 RAPPORT COMPLEM ENTAIRE	Pierre VOLLAIRE	Contrat type pour la collecte sélective des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique CITEO 2025-2029

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES :

➤ **DELIBERATION N° 2025/113** : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 1^{er} avril 2025

Chantal EYMOUD présente le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu la loi « engagement et proximité » en date du 27 décembre 2019,

Vu le décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et son entrée en vigueur au 01 juillet 2022,

Vu le projet de procès-verbal,

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil communautaire du 01 avril 2025 à l'approbation des conseillers communautaires présents lors de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 01 avril 2025.

➤ **DELIBERATION N° 2025/114** : Subvention à l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon 2025

Christian DURAND présente le rapport

Gina BERTRAND ne prend pas part ni au débat, ni au vote

Vu la délibération n°2020/75 du 08 juin 2020 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2020-2026 avec l'Office de tourisme intercommunal,

Vu le budget primitif 2025 de la communauté de communes et la délibération n° 2025/64 en date du 01 avril 2025 prévoyant une enveloppe de 900 000 € de participation financière à l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon pour l'année 2025,

Considérant qu'il convient à présent de fixer par une délibération distincte le montant de la participation 2025, comme le prévoit la convention et la règlementation pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €,

Gina BERTRAND ne prend pas part ni au débat, ni au vote. Michel PEYRON, (par l'intermédiaire du pouvoir donné à Gina BERTRAND) ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** une participation financière de 900 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal au titre de l'année 2025,
- **D'INDIQUER** que le versement de cette participation sera mensualisé,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants au budget communautaire 2025.

➤ **DELIBERATION N° 2025/115 : SMADESEP** : Contribution financière 2025 de la CCSP au budget primitif 2025 du SMADESEP

Christian DURAND présente le rapport

Victor BERENGUEL et Bernard RAIZER ne prennent pas part ni au débat, ni au vote

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des rives de Serre-Ponçon en date du 30 mai 1997,

Vu les statuts du SMADESEP modifiés par délibération 2019-01 en date du 8 février 2019,

Vu le budget primitif 2025 du SMADESEP voté le 19 mars 2025,

Vu le budget primitif 2025 principal de la CCSP voté le 01 avril 2025,

Considérant que selon la clé de répartition statutaire, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon prend en charge 40.60 % de la part d'autofinancement en 2025,

La participation de la CCSP pour l'année 2025 s'élève à 245 313 €.

Victor BERENGUEL et Bernard RAIZER ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Colette METTAVANT, (par l'intermédiaire du pouvoir donné à Victor BERENGUEL) ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** une participation financière de 245 313 € au SMADESEP pour l'année 2025, conformément aux clés de répartition statutaire en vigueur,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants au budget communautaire 2025.

➤ **DELIBERATION N° 2025/116 : SMIAGD** : Contribution financière 2025 de la CCSP au budget primitif 2025 du SMIAGD

Christian DURAND présente le rapport

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Abattoir Guil Durance en date du 04 juillet 1991,

Vu les statuts du SMIAGD modifiés, visés par arrêté préfectoral N°05-2018-09-24-004 du 24 septembre 2018,

Vu le budget primitif 2025 du SMIAGD voté le 10 avril 2025,

Vu le budget primitif 2025 principal de la Communauté de communes de Serre-Ponçon voté le 01 avril 2025,

Considérant que selon la clé de répartition statutaire, la participation de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour l'année 2025 s'élève à 23 304.02 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** une participation financière de 23 304.02 € au SMIAGD pour l'année 2025, conformément aux clés de répartition statutaire en vigueur, dont :
 - Part Fonctionnement : 14 767.18 €
 - Part Investissement : 8 536.84 €

- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants au budget communautaire 2025.
- **DELIBERATION N° 2025/117** : Convention socle avec le Département des Hautes-Alpes – lecture publique

Jean-Pierre GANDOIS présente le rapport.

*Vu la délibération n° CD-24-11-3102 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 05 novembre 2024 relative au Schéma de développement de la lecture publique 2024-2028
 Considérant qu'une convention est proposé à la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour bénéficier des services offerts par la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, dans le cadre du Schéma départemental de développement de lecture publique (2024-2028),
 La présente délibération a pour objet d'adopter cette convention de partenariat, et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** les termes de la convention ci-après annexée.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à la signer.

➤ **DELIBERATION N° 2025/118** : Attribution du marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel

Jean-Pierre GANDOIS présente le rapport.

*Vu le code de la commande publique ;
 Vu la consultation lancée en procédure d'appel d'offres ouverte le 28 février 2025 pour le marché de fourniture et pose de mobilier pour le Pôle culturel ;
 Vu l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre ;
 Vu la décision de la commission d'appel d'offre du 17 avril 2025.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER** le marché de fourniture à l'entreprise suivante :
 - IDM pour un montant de 344 042.17 € HT comprenant :
 - La solution de base pour un montant de 312 254.75 € HT
 - La PSE 1 pour un montant de 5 610.32 € HT
 - La PSE 2 pour un montant de 26 177.10 € HT
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2025/** : Mobilité douce : Aménagement d'un tronçon secteur Embrun/Clapière-Baratier – tranche 2

Le Rapport est retiré

➤ **DELIBERATION N° 2025/119** : GEMAPI : Attribution du marché de travaux de protection contre les crues torrentielles du torrent de la Combe de l'homme mort sur la commune de Baratier.

Jean-Marie BARRAL présente le rapport

*Vu les alinéas 5° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement qui précisent les champs d'intervention de la compétence GEMAPI dont la défense contre les inondations,
 Vu la délibération du 14 mai 2024 (rapport n°2024/133) concernant la demande de subvention à l'Etat pour les travaux d'aménagement du torrent de la Combe de l'homme mort à Baratier,
 Vu la délibération du 1^{er} avril 2025 (rapport n° 2025/58) concernant le vote de la taxe GEMAPI pour l'année 2025,*

*Vu les propositions de la Commission « Travaux, Gemapi, risques naturels et signalétique »,
 Vu le rapport d'analyse des offres de l'ONF-RTM05 et la proposition de classement de la Commission MAPA du 17 avril 2025,
 Considérant l'intérêt général des travaux au regard de la lutte contre les inondations.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE RETENIR**, l'offre du groupement solidaire :

Mandataire	SAS ALLAMANNO
SIRET	385 950 068 00028
Adresse	12 , rue de la Série E - 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE
Téléphone	04.92.23.10.37
Courriel	allamanno@allamanno.fr
Représenté par	Monsieur Bruno MOINE
Cotraitant	SEE GAUDY
SIRET	327 253 696 00014
Adresse	Les Chaussins BP26 - 05230 CHORGES
Téléphone	04.92.50.64.41
Courriel	contact@seegaudy.com
Représenté par	Monsieur Patrick GAUDY (pouvoir au mandataire du 02/04/2025)

Montant du marché	
Montant en euros H.T.	356 723,00 €
TVA (20%)	71 344,60 €
Montant en euros T.T.C	428 067, 60 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces du marché,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à conduire et à signer tous les documents liés aux procédures réglementaires,
- **D'INSCRIRE** et de **PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

DECHETS SMICTOM :

➤ **DELIBERATION N° 2025/120** : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025

Pierre VOLLAIRE présente le rapport

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service collecte des déchets du SMICTOM ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Il est proposé de créer pour l'année 2025 :

♦ Service Collecte du SMICTOM : 2 emplois à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C pour la période mai - septembre 2025

Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE CREER** les emplois saisonniers suivants pour la saison estivale 2025 :

Catégorie	Cadre d'Emploi	TC / TNC	Nombre	Service	Date
C	Adjoint technique territorial	Temps Complet	2	Collecte des déchets / SMICTOM	Mai - Septembre 2025

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité.
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget annexe déchets SMICTOM.

➤ **DELIBERATION N° 2025/121 : SMICTOM** : Avenant n°2 au marché de travaux pour la création d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation

Vu la délibération n°2024-203 du 25 juillet 2024 pour l'attribution du marché de travaux pour la création d'une plateforme de compostage et d'une plateforme d'exploitation ;

Vu l'article R2194-8 du code de la commande publique autorisant des modifications inférieures à 10 % sur un marché de travaux ;

Montant initial du marché : 1 598 575,80 € HT

Nouveau montant suite à avenant 1 : 1 706 512,14 € HT

Vu l'avis de la commission de marché du 17 avril 2025.

La chute de neige de décembre à basse altitude, a détrempé les sols empêchant la pose des enrobés comme prévu initiale. Ces derniers ont été reprogrammés pour le printemps entraînant une augmentation de la durée et des travaux supplémentaires pour la remise en forme des sols.

Pour cela, il est proposé un avenant n°2 d'un montant de 49 642,48 € HT, ce qui représente une augmentation de 2,90 % (9,85 % en cumulant les avenants 1 et 2).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré,
PROPOSE :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 de 49 642,48 € HT ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE 2025/122 : SMICTOM : Contrat-type pour la collecte sélective des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques 2025-2029

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

Considérant que le contrat-type contient une partie commune aux différents éco-organismes de la filière précisant les modalités de contractualisation et de soutiens ainsi qu'une proposition d'accompagnement spécifique à chaque éco-organisme.

Considérant que le contrat-type pour la période 2025-2029 est identique à l'avenant 2024 du précédent contrat pour la partie commune ;

Considérant les propositions d'accompagnement spécifique de l'éco-organisme CITEO,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le contrat type portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type pour la Collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029.

QUESTIONS DIVERSES :

Pierre VOLLAIRE indique la plateforme de compostage a été réceptionnée et les premiers déchets verts y ont été déposés. L'inauguration est prévue le lundi 12 mai à 11h30. Les membres du conseil communautaires seront invités.

Il précisé également que les deux nouveaux camions sont arrivés aujourd’hui.

Jean-Pierre GANDOIS annonce le vide grenier qui se tiendra le 1^{er} mai à Crots

Chantal EYMOUD annonce qu'elle organise 3 réunions publiques afin présenter les actions de l'intercommunalité et répondre aux interrogations de la population, où l'ensemble des maires et membres du conseil communautaire sont conviés :

- A Chorges le 13 mai à 18 h
- A Savines le Lac le 03 juin à 18 h
- A Embrun le 19 juin à 18 h

Le prochain conseil communautaire le jeudi 22 mai à la salle des fêtes de Chorges.

La séance est levée à 18h30.

Publié, le **27 MAI 2025**

Le Secrétaire

Christine MAXIMIN

La Présidente,

Chantal EYMOUD

